



Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

fait à Paris, le 08 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

En premier lieu, je me permets de vous féliciter pour votre maintien à la tête de notre ministère.

Le fait que vous y soyez conforté avec de surcroît un rôle renforcé va nous permettre de mener à bien les engagements que vous avez pris dans le cadre du Beauvau de la sécurité et du protocole d'accord du 2 mars 2022.

Je sais que vous êtes très attaché au dialogue social et que nous aurons bientôt des réunions bilatérales constructives, mais je me dois au nom des personnels que je représente, de vous saisir en urgence de plusieurs problèmes qui me semblent importants.

En premier lieu, concernant le plan PATS que vous avez initié, il semble y avoir plusieurs difficultés.

Tout d'abord certaines procédures tardent et à l'approche des élections professionnelles ce n'est pas sans poser question.

Ainsi, nous avons des inquiétudes concernant l'exaucement des catégories C en B, pour les personnels scientifiques et pour les personnels administratifs et techniques dont la tranche 2022 n'est toujours pas réalisée malgré nos alertes sur le sujet dès les premières réunions relatives au plan PATS qui se sont tenues en mai 2021.

À ce sujet, votre courrier de septembre 2021 nous paraissait clair, mais il semble avoir été mis de côté pendant bien trop longtemps ce qui a induit le retard qui nous pénalise aujourd'hui.

Quant à la partie concernant les avancements de B en A, et malgré les nombreux échanges que nous avons eus sur le sujet, on nous avance aujourd'hui qu'on ne peut pas le réaliser, à commencer par la tranche 2022 pour laquelle on nous oppose que le statut lié au CIGEM empêche cette action de repyramidage au sein du périmètre police.

Les discussions que nous avons pu avoir avec vos services, avaient abouti sur deux types de mesures :

- les premières applicables de suite
- les secondes nécessitant des adaptations des textes.

Il semble que, sur plusieurs sujets, notre administration rechigne à travailler sur la modification des textes pour valoriser nos filières au sein de la police nationale comme de la gendarmerie nationale.

Cette inertie appliquée aux engagements que vous avez pris est perçue comme une façon de contourner la volonté politique que nous avons pourtant tant attendue.

Or, outre que cela risque de susciter une démotivation profonde par rapport aux annonces, cela pourrait de surcroît mettre en péril les engagements pour l'institution toute entière notamment en matière de substitution.

Les objectifs affichés par le Président de la République de doublement de la présence policière sur le terrain risquent ainsi d'être inatteignables.

Ce constat, nous pouvons le résumer dans une forme de rejet par une partie de notre administration d'affirmer le principe de gouvernance police et gendarmerie que vous nous avez pourtant garanti.

Nous ressentons clairement un frein à cette concrétisation de la gouvernance et avons l'impression de faire les frais d'une concurrence de pouvoir entre entités.

Nous ne serons pas exhaustif sur le sujet dans ce courrier, mais à titre d'indication la gouvernance qui, selon le protocole devait être actée avant la fin mars 2022, ne l'est toujours pas.

Par ailleurs, les annonces en prévision du comité technique ministériel du 11 juillet en matière d'examens professionnels, nous font craindre qu'une bonne partie des postes pourtant réservés au repyramidage police nationale et gendarmerie nationale seront finalement offerts à d'autres périmètre comme c'est le cas depuis une douzaine d'années.

Pour illustration, le dernier examen professionnel d'attaché d'administration de l'État au sein du ministère de l'Intérieur n'a vu que deux lauréats en Police sur cinquante postes offerts.

Que cela soit le fait d'une faible réussite, ou bien d'une faible participation, c'est révélateur de ce qui se passe depuis des années au sein de notre ministère.

Le double fait, d'une part, de gonfler au maximum le nombre d'examens professionnels par rapport aux nominations au choix et d'autre part d'ouvrir ces examens à l'ensemble des périmètres nous fait vous alerter sur le fait que comme en 2010 au moment de la fusion des corps au sein du ministère de l'Intérieur, le repyramidage ne se fera pas et que c'est encore un autre périmètre qui profitera du dispositif.

Or, le 13 octobre 2020, vous annonciez pour les périmètre Police :- « Je demande à la DRH de me faire des propositions pour des possibilités de renforcement des progressions de carrières ».

Le 30 septembre 2021, vous écriviez mettre d'abord en place « un repyramidage sans précédent sur trois ans en Police et en Gendarmerie ».

Enfin, le 02 mars 2022, dans le protocole d'accord, vous parliez de « plan de requalification afin de rééquilibrer la répartition des agents administratifs et techniques au sein de la Police et de la Gendarmerie ».

Je suis au regret de vous dire, Monsieur le Ministre, que si les textes n'évoluent pas, il n'y aura ni renforcement des progressions de carrières, ni repyramidage, ni plan de requalification, et que les périmètres Police et Gendarmerie ne verront pas la concrétisation de ce sur quoi vous vous êtes engagé.

Enfin, je souhaite également attirer votre attention de la manière la plus solennelle qui soit sur le problème de démocratie et de représentativité de nos catégories de personnels lors des prochaines élections professionnelles.

Je me permets de faire appel à vous, car l'ensemble des réunions que nous avons pu avoir avec la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur n'a rien fait évoluer sur les textes, bien au contraire...

Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir rappelé à de multiples reprises le problème.

En fait, les instances de représentation et l'organisation des votes, que ce soit au sein des CSA ou des CAP ne garantit pas la représentativité de certaines catégories de personnels autrement que sous le prisme des catégories principales les plus nombreuses.

Pour les CAP, le phénomène a encore été amplifié avec une modification par la DGAFP après passage en comité technique ministériel des textes, ce qui est une grande première que personnellement, en 22 ans de syndicalisme, je n'ai jamais vu.

Pour illustrer mon propos je vais vous donner l'exemple parlant d'une catégorie ou plutôt d'une filière complète celle des personnels scientifiques.

On extrapole volontairement pour expliquer, que si aujourd'hui, 100 % des personnels scientifiques de toutes catégories (qui sont environ 3000) votaient avec une participation de 100 % aux élections professionnelles et que l'ensemble des votants votaient pour une seule organisation syndicale les représentant, alors vous auriez une organisation syndicale qui représente 100 % de la filière.

Pourtant si cette organisation ne conclut aucun partenariat avec une organisation de gradés gardiens, par exemple, elle ne pourra pas être représentée au CSA ministériel.

Aussi dans ce cas, nous aurions une situation ubuesque et peu démocratique, où les textes concernant l'organisation de la filière, ses conditions de travail ou ses évolutions, seraient votés par des organisations qui ne représentent pas la filière alors que l'organisation qui les représenterait à 100 % n'aurait pas voix au chapitre !

Nous avons demandé à la direction des ressources humaines de faire remonter ces problèmes de représentativité au niveau de la fonction publique et du premier ministre.

Nous doutons que cela ait été fait car jamais aucune évolution n'a été proposée.

En subordonnant la représentativité de catégories entières telles que les administratifs, les techniques, les scientifiques ou les personnels spécialisés de la police nationale à des catégories plus importantes en nombre tels que les personnels du corps d'encadrement et d'application, nous estimons que la réelle représentativité est faussée ce qui peut avoir des conséquences importantes sur les réformes et l'évolution de la police nationale.

Nous avons également évoqué le danger, si nos collègues ne se retrouvent plus dans les organisations syndicales qui les représentent pourtant de manière légitime, d'instituer de manière

tacite un ersatz de dialogue qui se situerait plus dans la rue ou dans les médias qu'autour d'une table de discussion entre partenaires légitimes.

Cela s'est déjà produit avec certains de vos prédécesseurs.

Ni vous ni nous, n'avons à gagner quoi que ce soit à ce type de situation difficilement gérable.

Visiblement cette idée n'a pas eu l'air d'être prise en compte par qui que ce soit, puisque rien n'a changé en matière de représentativité.

C'est la raison pour laquelle nous nous en remettons à vous et à votre sens du dialogue avant d'envisager de saisir la tête de l'exécutif de ce sujet ô combien important.

Persuadé que vous aurez saisi l'intérêt commun que nous avons à régler l'ensemble de ces sujets, je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle et, dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges KNECHT
Secrétaire général

